

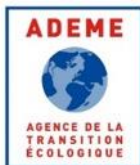


Association des
Professionnels en
Conseil Climat Energie
et Environnement

Comment préparer le volet mobilité durable dans vos négociations annuelles obligatoires (NAO)?



Webconf APCC n°44
24 novembre 2020 à 9h00



Agenda

- Introduction & Tour de table (5 min)
 - Les enjeux « mobilité durables » et actualités (10 min)
 - NAO - quels enjeux ? Quelles conséquences ? Quelles méthodes ? (2 x 12 min)
 - Méthodologie / exemples (5 à 10 min)
 - Questions/Réponses (10 min)
-

Introduction

- Qu'est-ce que l'APCC ?
- Posez vos questions !
- Slides et Replay

Association des Professionnels en Conseil Climat,
Énergie et Environnement

Tout au long de la webconférence, posez vos questions par écrit dans le chat. Ces questions seront traitées à la fin par les intervenants

Les questions les plus importantes non répondues à la fin de la webconf recevront une réponse écrite à posteriori

Les slides et le replay seront disponibles d'ici un à deux jours après la fin de la webconf', sur le site de l'APCC.

Vous recevrez un email environ 1 semaine après la webconf comprenant les slides, le replay et les réponses à vos questions

Tour de table

Timothée Quellard

Co-fondateur

tquellard@ekodev.com

Aymeric d'Alançon

Avocat spécialisé

aymeric.dalancon@cwassocies.com

Mathilde Despax

Fondatrice

mdespax@gate17.f



Stimuler l'engagement | Provoquer le changement



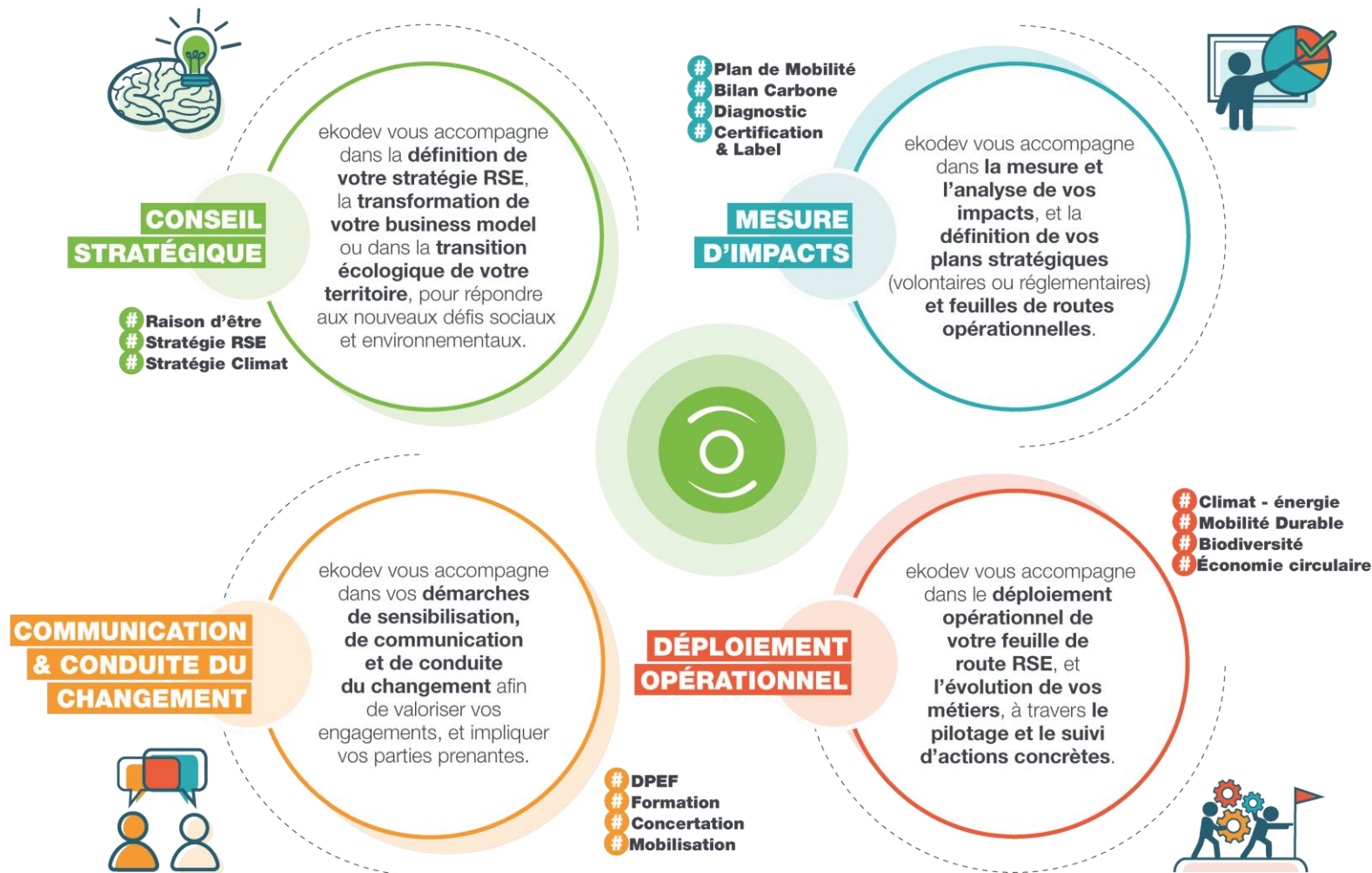
QUI SOMMES-NOUS ?

Créée en 2009, ekodev rassemble aujourd'hui **une équipe audacieuse et un écosystème d'expert.e.s** mobilisé.e.s pour **transformer les organisations en acteurs engagés, à impacts positifs et résilients**. ekodev vous guide pour devenir de **vrais acteurs de la révolution sociétale et environnementale**.

RAISON D'ÊTRE

(R)éveiller les organisations pour stimuler l'engagement et provoquer le changement !

NOS MÉTIERS



5
PÔLES
D'EXPERTISE

RSE

CLIMAT ÉNERGIE

MOBILITÉ DURABLE

BIODIVERSITÉ

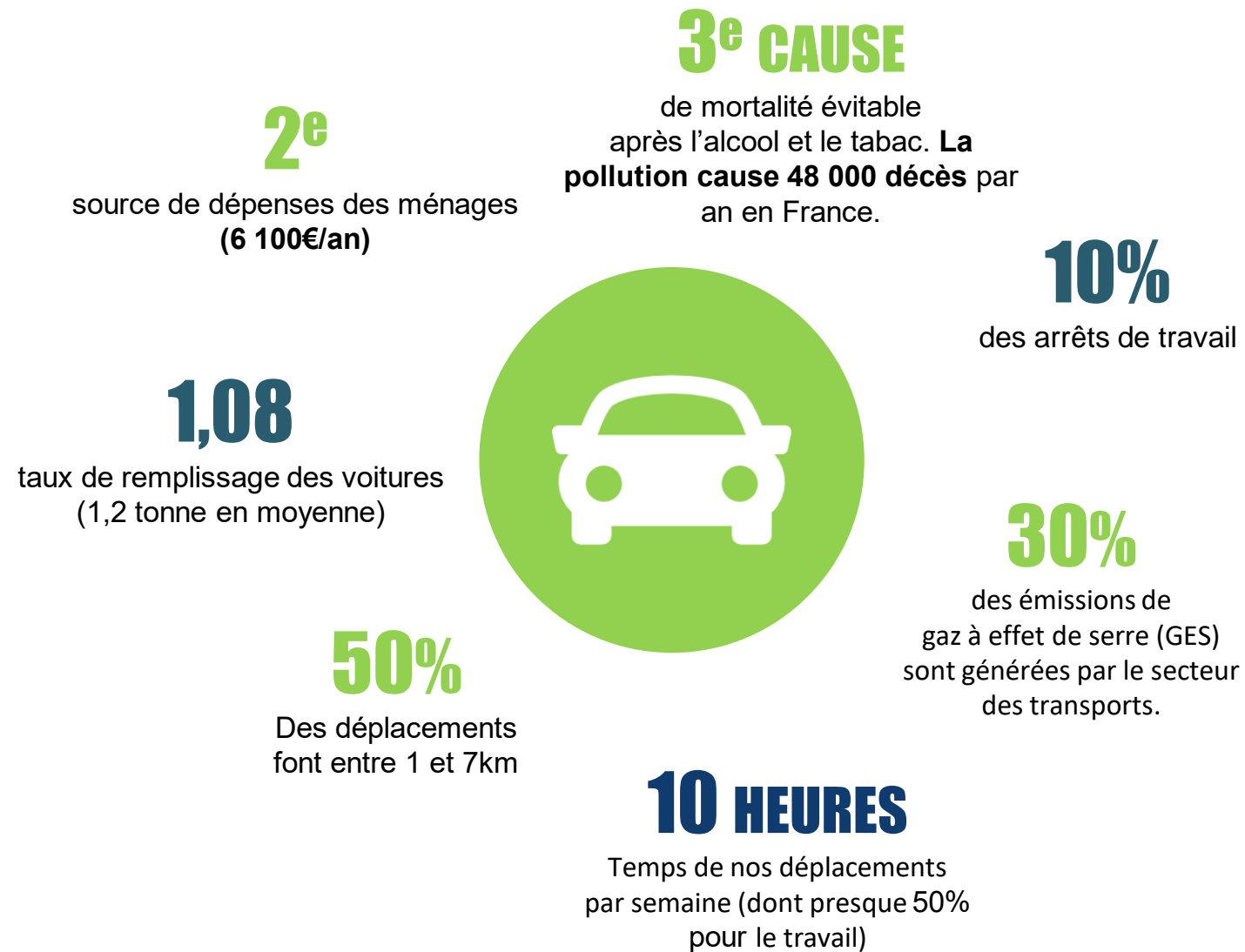
ÉCONOMIE CIRCULAIRE



1 bis ●

Chiffres clés

Timothée Quellard



QUELQUES CONSEQUENCES DE LA CRISE SANITAIRE SUR LA MOBILITE ?



70%

des franciliens
veulent changer
leurs habitudes
suite aux confinements

1 FRANÇAIS SUR 6

envisage une
modification
de comportement
concernant la mobilité

1 million

opérations de réparation effectuées depuis
le lancement du plan « coup de pouce
vélo »

32%

Augmentation moyenne, à
l'échelle nationale, des passages
journalier, sur les pistes
cyclables, de mai à août 2020
par rapport à la même période
en 2019



1
ter ●

La LOM

Timothée Quellard



- ✓ **Réussir la transition écologique et énergétique** des systèmes de transport ;
- ✓ **Donner à chacun le choix de sa mobilité**, en offrant une offre de services plus diversifiée, plus efficace, plus connectée, plus partagée sur l'ensemble du territoire ;
- ✓ **Mieux accorder les politiques de mobilité avec la réalité des territoires** et avec les priorités en matière d'aménagement du territoire ;
- ✓ **Mieux connecter la France aux grands systèmes d'échanges** européens et mondiaux ;
- ✓ **Garantir des déplacements plus sûrs** et d'un niveau de sécurité toujours plus élevé.

La LOM a donc pour objectifs de définir **une nouvelle politique des mobilités** (orientations sur des longues durées) répondant aux nouveaux enjeux et aux nouvelles attentes des usagers.

La France se fixe comme objectif d'atteindre la décarbonation complète du secteur des transports terrestres en 2050. Pour ce faire, elle se fixe comme objectifs intermédiaires :

- ✓ **la hausse de la part des véhicules (très) faiblement émetteurs d'ici 2030 selon les objectifs européens ;**
- ✓ **la fin de vente des voitures particulières et des utilitaires légers neufs utilisant des énergies fossiles en 2040.**

La loi fixe l'objectif de multiplier par 5 le nombre de véhicules électriques d'ici 2022 (pour atteindre 1 million) et de 100 000 points de charge (aujourd'hui 27 000)

**Evolution des parcs auto et des infrastructures associées
(ex. parking vélo)**

La loi fixe des taux croissants de renouvellement des flottes par des véhicules à très faibles émissions (électriques ou hydrogènes) :

- ✓ à hauteur de 50% immédiatement pour l'Etat et ses établissements publics lorsqu'ils gèrent un parc de plus de 20 véhicules ;
- ✓ à minima 30% à partir de 2021 pour les collectivités territoriales et les entreprises nationales et à minima de 10% en 2020 jusqu'à 50% en 2030 pour les entreprises qui gèrent une flotte de plus de 100 véhicules.
- ✓ La loi permettra aux maires de réserver la circulation et le stationnement à certains véhicules dont ceux à très faibles émissions (VTFE - électriques et hydrogènes), ou instaurer des voies dédiées pour les VTFE le covoiturage.

Verdissement / nouvelle gestion de votre flotte auto (leasing) et investissements dans infrastructures (ex. bornes de recharge)

D'ici 2020, les territoires les plus pollués devront mettre en place une zone à faible émissions (ZFE) :

- ✓ La loi assouplit les procédures de mise en œuvre des ZFE pour les collectivités et propose des outils de contrôle.
- ✓ **Les agglomérations de plus de 100000 habitants devront étudier la possibilité d'une ZFE (gestion des vignettes Crit'Air).**
- ✓ Le plan d'action prévu par les collectivités devra prendre en compte les publics les plus sensibles à la pollution atmosphérique, en particulier les enfants.

**Evolution de la politique mobilité / comportements adaptés
(ex. profils itinérants)**

ET UNE ACTUALITÉ « CONTRAIGNANTE »

40%

des Français
sont éligibles
au télétravail

DE GRANDES DISPARITÉS

entre les territoires
(41% des actifs
télétravaillent en IDF
contre 11% en Normandie).



COVID-19

POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES, LE VÉLO est mon geste barrière



Réduit le risque
de contamination
par contact
avec les surfaces



Évite
l'engorgement
de nos villes



Offre une activité physique
régulière, renforce
le système immunitaire,
réduit les risques
de diabète et de surpoids



Améliore
la qualité de l'air



Soulage les axes forts
et allège les transports
en commun

SNCF & Forfait Mobilités Durables

L'UNSA-Ferroviaire plaide en faveur du FMD pour les agents éligibles
La Direction SNCF refuse le déploiement lors de la NAO du 26 octobre 2020



Paris, la Fédération, le 27 octobre 2020

L'UNSA-Ferroviaire plaide inlassablement, depuis 2015, en faveur de mesures incitatives pour les utilisateurs SNCF du vélo, en trajets Domicile/Travail.

Le Forfait Mobilités Durables, après l'IKV, permet dorénavant aux employés les frais de déplacement de leurs salariés concernant leurs trajets Domicile hauteur de 400 euros et jusque 200 euros pour l'État employeur (plafond amendement adopté en loi de finances 2021). L'application du dispositif 1^{er} juillet, est entrée en vigueur dès la sortie de confinement.

L'UNSA-Ferroviaire a revendiqué, avec vigueur, le déploiement du Forfait Annuel Obligatoire (NAO) pour tous les salariés SNCF éligibles, comme le Gouvernement, après publication des décrets issus de la Loi d'Orientation

Suite refus lors de la NAO du 26 octobre 2020, force est de constater, que la Direction nationale n'est toujours pas sensible et réceptive, alors qu'ils réclament et nous en font expressément la demande.

Bien que rendue facultative dans la LOM, cette mesure nous engage toute la transition énergétique, de l'urgence climatique et de la mobilité douce et du vélo en trajets domicile/travail.

Au moment où l'entreprise SNCF confirme le rôle central de l'environnement dans sa stratégie, l'UNSA-Ferroviaire ne baisse pas les bras et revendique au centre des négociations nationales, dès la prochaine opportunité.

Le comité de pilotage fédéral



Laurent Fauvau • 1er

Bureau Comité Entreprise Européen SNCF Sele...
1 j • Modifié •

SNCF & Forfait Mobilités Durables : à nos actes manqués...

L'UNSA-Ferroviaire plaide inlassablement, depuis 2015, en faveur de mesures incitatives pour les utilisateurs SNCF du vélo, en trajets Domicile/Travail.

Comme pour l'Indemnité Kilométrique Vélo en son temps (période 2015 - 2019), nous avons porté la mesure Forfait Mobilités Durables au plus haut niveau de l'entreprise, lors de la NAO 2020.

Force est de constater que l'entreprise n'est toujours pas au rendez-vous, malgré la demande appuyée de l'exécutif vis-à-vis des entreprises.

De nouveau une grosse déception, une incompréhension totale pour une mesure incitative en

La Loi d'orientation des mobilités (n° 2019-1428 du 24 décembre 2019) comprend certaines dispositions qui visent à **améliorer la mobilité et les déplacements professionnels des salariés** entre leur lieu de résidence habituelle et leur lieu de travail.



LA MOBILITÉ, NOUVEAU THÈME DE LA NÉGOCIATION COLLECTIVE ● ● ●

 Article L.2242-17 du code du travail | Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020.

Les entreprises sont soumises à l'obligation de négocier sur l'égalité professionnelle et la qualité de vie au travail. Le sujet de la mobilité y a été ajouté comme 8e thème. Cela concerne les employeurs de droit privé d'**au moins 50 salariés sur un même site**.

La négociation porte sur les mesures visant à **améliorer la mobilité des salariés entre leur lieu de résidence habituelle et leur lieu de travail**.

CONTENU ENVISAGEABLE DE L'ACCORD



RÉDUCTION DU COÛT de la mobilité pour les salariés et pour les employeurs



INCITATION À L'USAGE des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle...



... et toutes autres mesures qui visent cet objectif (flotte de vélo, douches, etc.)



PRISE EN CHARGE DES FRAIS de transport personnels (Forfait Mobilités Durables ou autre)



L'ORGANISATION DU TRAVAIL en lien avec la mobilité (télétravail, flexibilité des horaires...)



2.

Mobilité & NAO : quelles enjeux ?

Aymeric d'Alançon

L'obligation de négocier sur la mobilité : contexte légal

(article 82 de la loi 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités
décret 2020-541 du 9 mai 2020)

- Pour quelles entreprises ?

Entreprises soumises à l'obligation de négocier sur l'égalité professionnelle et la QVT

en pratique, les entreprises d'au – 50 salariés dans lesquelles 1 Délégué syndical (DS) a été désigné



Qui emploient au moins 50 salariés sur un même site

- Avec quels interlocuteurs ?

Délégation de chaque syndicat représentatif dans l'entreprise comprenant au – le DS

L'obligation de négocier sur la mobilité : contexte légal

- Le thème de la négociation
« Mesures visant à améliorer la mobilité des salariés entre leur lieu de résidence habituelle et leur lieu de travail »
- Contenu envisageable de l'accord selon la loi
Réduction du coût de la mobilité
Incitation à l'usage des modes de transports vertueux
Prise en charge des frais de transports personnels
- En pratique, le champ est très large
Télétravail, Flotte Vélo, Appli de covoiturage, de gestion des parkings, sensibilisation au modes de transports etc...

A défaut d'accord : mise en place d'un Plan de Mobilité Employeur (PME)

Objectifs du PME

Améliorer la mobilité du personnel

Optimiser et augmenter l'efficacité des déplacements liés à l'activité de l'entreprise, en particulier ceux de son personnel

Diminution des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques

Réduction de la congestion des infrastructures et des moyens de transports

Contenu obligatoire du PME

Une évaluation de l'offre de transport existante et projetée

Une analyse des déplacements domicile-travail et professionnel

Un programme d'action (avec plan de financement, calendrier de réalisations des actions, modalités de suivi et de mise à jour)

Mesures de soutien aux déplacements domicile-travail

Thèmes d'actions envisageables

La promotion des moyens et usages alternatifs à la voiture individuelle, l'utilisation des transports en communs, le covoiturage et l'autopartage, la marche et l'utilisation du vélo

L'organisation du travail

Le télétravail et la flexibilité des horaires

La logistique et les livraisons de marchandises

Focus sur la prise en charge des frais de transport

Rappel sur les obligations de l'employeur

- Prise en charge des frais de transports publics ou service public de location de vélo
 - ✓ Obligatoire à hauteur de 50 %
- Prise en charge des frais de transports personnel
 - ✓ Facultative et dans les conditions fixés par le Code du travail
 - ✓ 2 formes : Frais de carburant & Alimentation ou Forfait Mobilités Durables

Frais de carburants et d'alimentation

- Frais éligibles : frais de carburant, frais exposés pour l'alimentation électrique, hybride rechargeable ou **hydrogène** exposés pour les déplacements entre la résidence habituelle et le lieu de travail
- **Salariés éligibles :**
 - Résidence ou lieu de travail situé soit dans une commune non desservie par un service public de transport collectif ou par un service privé de l'employeur soit n'est pas inclus dans le périmètre d'un plan de mobilité obligatoire
 - Horaires de travail particuliers ne permettant pas d'emprunter un mode collectif de transports
 - ✓ Non cumulable avec la prise en charge des frais de transports publics

Focus sur la prise en charge des frais de transport : le FMD

(article L.3261-3-1 du code du travail)

Dépenses éligibles

Prise en charge des frais engagés pour se déplacer entre la résidence habituelle et le lieu de travail :



Avec leur cycle ou cycle à pédalage assisté personnel



En transports publics

(à l'exception des frais d'abonnement pris en charge obligatoirement)



En tant que conducteur ou passager en covoiturage



À l'aide de services de mobilités partagés

location ou libre-service de cyclos, motos, vélos, engins de déplacement personnel (trottinette par ex.) et services d'autopartage

Mise en place du forfait

Par accord d'entreprise (ou de branche)
après consultation du CSE

A défaut d'accord, par décision unilatérale

Quid des critères du choix des dépenses, des critères d'éligibilité ?

Forme de la prise en charge

Allocation forfaitaire OU

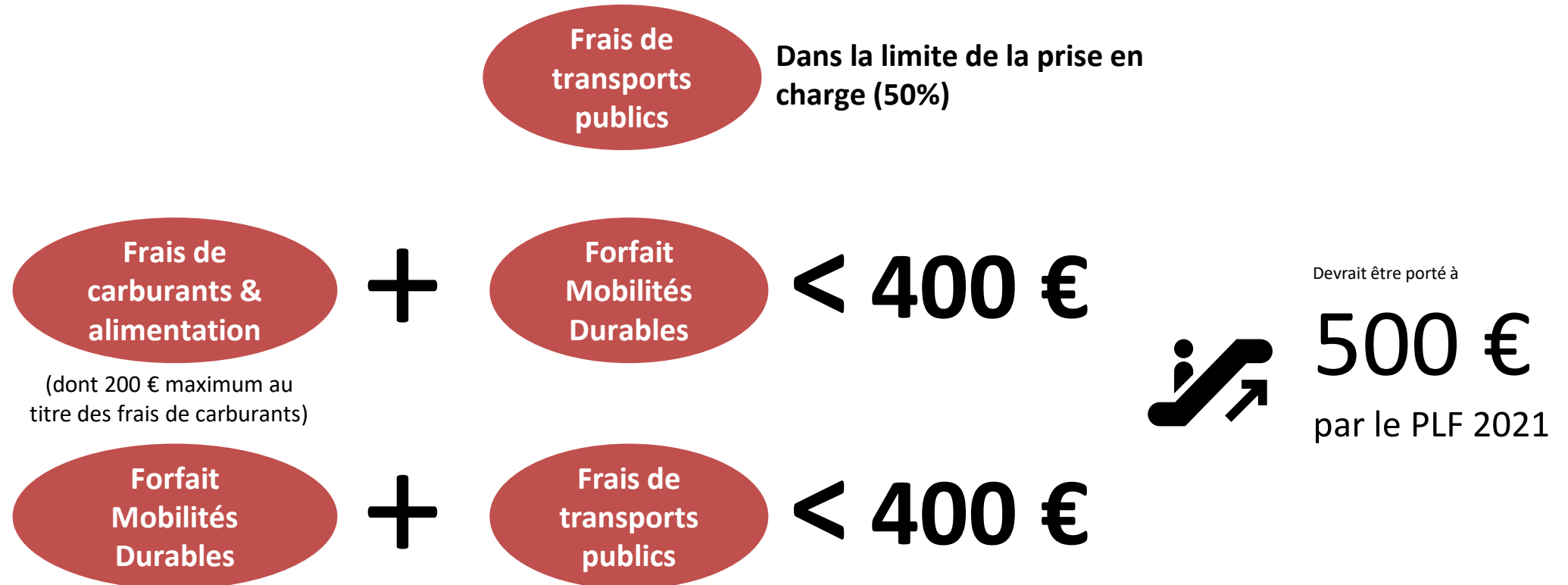
Titre mobilité (décret non paru)

Preuve de l'utilisation : justificatifs ou attestation sur l'honneur

Focus sur la prise en charge des frais de transport : le FMD

(article L.3261-3-1 du code du travail)

Exonération de cotisations et d'impôt sur le revenu





3

Quelles négociations ?

Mathilde Despax

Pourquoi passer par la négociation?

➤ Enjeux économiques

- ✓ Optimisation des déplacements
- ✓ Baisse des coûts liés au transport / Meilleure productivité
- ✓ Attractivité accrue / Fidélisation des jeunes salariés et des talents

➤ Enjeu sociaux

- ✓ Amélioration des conditions de transports / réduction du nombre d'accident de trajet
- ✓ Amélioration de la santé / qualité de vie au travail

➤ Enjeu environnemental et de santé publique

- ✓ Limitation de la pollution atmosphérique / sonore
- ✓ Optimisation de la sécurité et de la prévention des risques sur les trajets domicile-travail / Baisse de la sinistralité

60%

des salariés recommanderaient son entreprise sur la seule base de l'engagement de celle-ci en matière de RSE

15%

des salariés se disent impliqués dans la démarche RSE de leur entreprise

70%

des salariés voudraient être davantage impliqués dans ces enjeux

Pourquoi passer par la négociation?

Diagnostic direction

- Analyse des flux de circulation sur le site
- Aménagement du site (parking, local vélo...)
- Accès du site en TC



Diagnostic représentants salariés

- Cartographie des contrats de travail (horaires fixes, variables décalés...)
- Cartographie des types d'organisation du travail (par équipes, en télétravail...)
- Enquêtes attentes des salariés

Pourquoi passer par la négociation?

Mesures prises par la direction

- **FMD**
 - Montants
 - Critères d'éligibilité
 - Titre mobilité
- **Aménagement des infrastructures**
 - Bornes électriques
 - Local à vélo



Aspirations représentants salariés

- **Organisation du travail / mobilité alternatives :**
 - Flexibilisation des horaires / Annualisation du temps de travail
 - Télétravail / Tiers lieux
 - Co-voiturage / l'auto-partage
 - Plans multisites / interentreprises
 - Commission de suivi
 - Ouverture d'un dialogue sur la mobilité professionnelle

Conséquences d'un échec des négociations

Dégradation du climat social :

- Crispation des acteurs dans les futures négociations / réunions CSE
- Atteintes à l'image de l'entreprise
- Démotivation, baisse de productivité
- Augmentation du turnover / l'absentéisme
- Difficultés de recrutement

Comment réussir sa négociation?



**Format
Dialogue**

LES FORMATIONS
COMMUNES
AU DIALOGUE SOCIAL

➤ **But ?**

Co-construction d'un accord collectif avec l'aide d'un acteur neutre.

➤ **Pour qui ?**

Les partenaires sociaux aux différents niveaux négociation (entreprise, interentreprise, branches...)

➤ **Comment ?**

Demande conjointe de la direction et des représentants

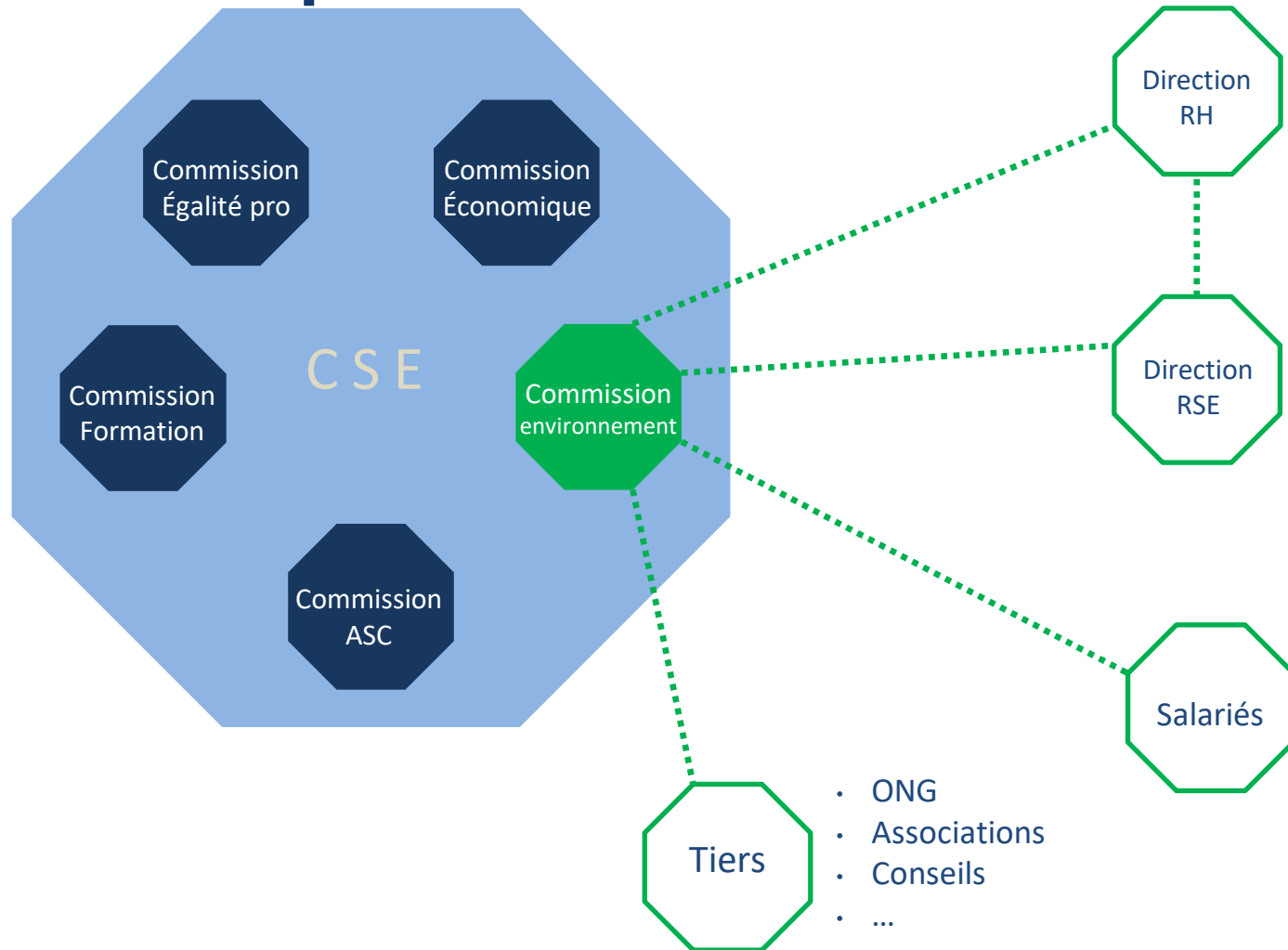
➤ **Composition ?**

- Composition paritaire (représentants employeurs et salariés)
- Experts / Formateurs neutres

➤ **Objectifs ?**

- Faciliter une compréhension mutuelle des enjeux, des attentes et problématiques des parties
- Fluidifier la négociation / partager les attentes et les problématiques de mise en œuvre
- Mutualiser les diagnostics / expertises
- Construire un dispositif commun

Créer un dialogue environnemental en entreprise



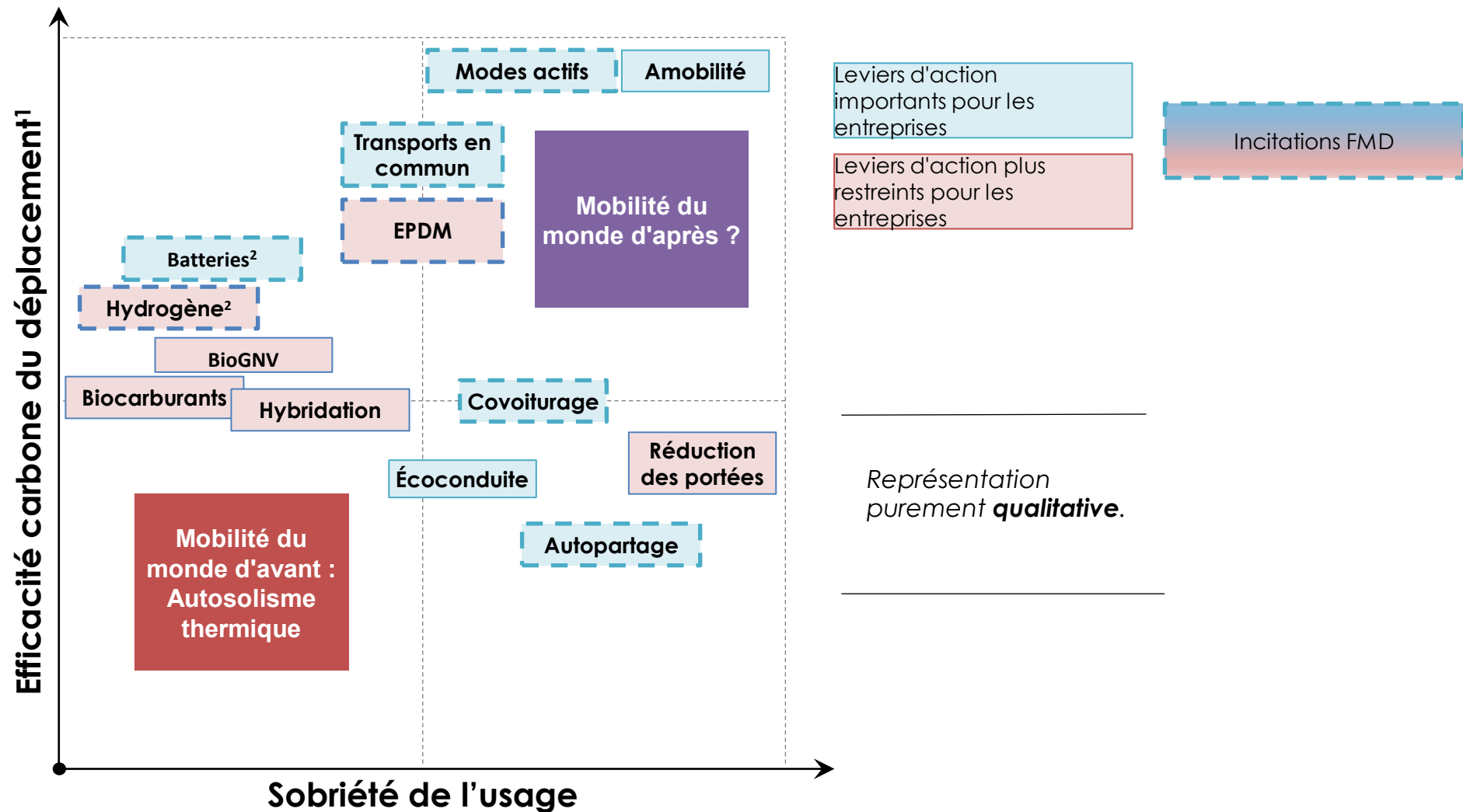
- Avoir un interlocuteur crédible qui représente la partie prenante des salariés
- Proposer de nouvelles formes d'engagement aux salariés
- Informer les salariés sur la politique environnementale de l'entreprise
- Renforcer des moyens de communication interne des décisions prises
- Nouveaux sujets d'échange entre les RH et la RSE
- Construire des plans d'actions communs
- Mutualiser les compétences et les expertises

3.

Méthodes et exemples



Les leviers pour faciliter l'émergence d'une mobilité sobre et décarbonée



Notes : ¹ Dans une vision d'autosolisme pour l'automobile individuelle ; ² Électricité bas carbone et hydrogène dit « vert », produit par électrolyse à partir d'une source électrique bas-carbone (ou tout autre moyen de production impliquant peu d'émissions de GES)

ETAPES CLES

1

**OBTENIR DES
DONNÉES QUALITATIVES
ET QUANTITATIVES**
SUR LA MOBILITÉ
DE VOS COLLABORATEURS

2

**ÉVALUER LE POTENTIEL
DES NOUVEAUX USAGES**
À DÉPLOYER (VÉLO,
TÉLÉTRAVAIL, HORAIRES
DÉCALÉS, ETC.)

3

**DÉFINIR UNE POLITIQUE
& UN PLAN D' ACTIONS**
PERTINENTS ET
ADAPTÉS À
VOTRE CONTEXTE



- ✓ Co-construction du plan d'action avec des salariés (volontaires)
- ✓ Evaluation des impacts (ex. montant FMD)
- ✓ Sécurisation des propositions (respect du cadre légal)
- ✓ Validation des négociations / Accompagnement « tiers de confiance »
- ✓ Déploiement des actions et suivi des indicateurs
- ✓ Valorisation / Communication / Sensibilisation

**CARTES
ISOCHRONES**
par mode de transport



**CARTE DE
GÉOLOCALISATION**
des collaborateurs



**ACCESSIBILITÉ &
INFRASTRUCTURES**
par mode de transport



**RÉPARTITION MODALE,
TEMPS & DISTANCE**
des déplacements



**FICHES
ACTIONS**
d'aide au
déploiement
& **MISE EN RELATION**
avec des solutions
et prestataires



Changer les comportements ne se décrète pas mais s'accompagne*

(*Sauf sous la contrainte)

Quelques pionniers du FMD

Allianz 

DECATHLON

 EDF

L'ORÉAL

3M

3

QUESTIONS / REponses



Replay et supports



PANORAMA BILAN GES RÉGLEMENTAIRE 2015
 WEBCONF' APCC n° 1
 le 07 Juillet 2015 à 11h00

POLITIQUE BIODIVERSITÉ ET ENTREPRISES : REDONNEZ DU SOUFFLE À VOS PLANS D' ACTIONS CLIMAT !
 WEBCONF' APCC n° 2
 le 19 Juin 2015 à 11h00

GAINS CARBONE DANS L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE: COMMENT LES ÉVALUER ?
 WEBCONF' APCC n° 3
 le 24 Septembre 2015 à 10h00

COP21 : UNE CONFÉRENCE MONDIALE POUR LE CLIMAT DES SOLUTIONS ?
 WEBCONF' APCC n° 4
 le 13 Octobre 2015 à 11h00

INTÉGRATION DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX ET CARBONE DANS LES MARCHÉS PUBLICS
 WEBCONF' APCC n° 5
 le 11 Décembre 2015 à 10h30

SPÉCIAL DÉCRYPTAGES ET RÉSULTATS DE LA COP21
 WEBCONF' APCC n° 5b
 le 16 Décembre 2015 à 12h00

DU BILAN CARBONE VERS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : UNE DÉMARCHE GLOBALE COHÉRENTE ET EFFICACE À L'ÉCHELLE DU SITE ET DU BÂTIMENT
 WEBCONF' APCC n° 6
 le 10 Février 2016 à 11h00

INVESTISSEMENT ET CARBONE, ARTICLE 173 DE LA LTE: QUELLES MÉTHODES POUR QUELS OBJECTIFS ?
 WEBCONF' APCC n° 7

MÉTHODE ADEME DE QUANTIFICATION DE L'IMPACT GES D'UNE ACTION
 WEBCONF' APCC n° 8 & 9

L'INFLUENCE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR L'ALIMENTATION
 WEBCONF' APCC n° 10

LA RÉSILIENCE DES ENTREPRISES FACE AUX RISQUES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE
 WEBCONF' APCC n° 11

LES ENJEUX DE L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE
 WEBCONF' APCC n° 12

REPORTING ET CLIMAT
 WEBCONF' APCC n° 13
 le 14 Décembre 2016 à 11h00

ACT : ORIENTER LES ENTREPRISES VERS UNE TRAJECTOIRE 2°C
 WEBCONF' APCC n° 14

OBJETS CONNECTÉS ET CLEANTECH : L'IMPACT CARBONE EST-IL UN CRITÈRE LORS DES LEVÉES DE FOND?
 WEBCONF' APCC n° 15
 le 25 Janvier 2017 à 11h00

LE TRANSPORT ROUTIER DE VOYAGEURS PEUT-IL ÊTRE ÉCO-RESPONSABLE (1/2)?
 WEBCONF' APCC n° 16
 le 25 Février 2017 à 11h00

LE TRANSPORT ROUTIER DE VOYAGEURS PEUT-IL ÊTRE ÉCO-RESPONSABLE (2/2)?
 WEBCONF' APCC n° 17
 le 1^{er} Mars 2017 à 11h00

RISQUE PHYSIQUE CLIMAT : DES FONDAMENTAUX À L'ÉVALUATION DU RISQUE FINANCIER
 WEBCONF' APCC n° 18
 le 18 Mai 2017 à 11h00

FAIRE DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE UN LEVIER DE PERFORMANCE
 WEBCONF' APCC n° 19
 le 13 Juin 2017 à 11h00

COMMENT DÉFINIR SON ENGAGEMENT POUR LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE?
 WEBCONF' APCC n° 20
 le 30 Juin 2017 à 11h00

STRATÉGIE POUR UN BÂTIMENT DE BUREAUX BAS CARBONE
 WEBCONF' APCC n° 21
 le 21 Nov. 2017 à 11h00

RÉALISER VOTRE PCAET ET SON ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE MÉTHODES, MOYENS ET CLÉS DE RÉUSSITE
 WEBCONF' APCC n° 22
 le 13 Mars 2018 à 11h00

ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES ET MÉDICO-SOCIAUX : QUEL EST VOTRE INTÉRÊT À PASSER DU BILAN GES RÉGLEMENTAIRE AU BILAN CARBONE® ?
 WEBCONF' APCC n° 23

RÉPONDRE AUX ENJEUX CLIMATIQUES VIA L'ALIMENTATION : QUELLES INITIATIVES SONT CRÉÉES ? PAR QUELS ACTEURS ? POUR RÉPONDRE À QUELS FREINS ?
 WEBCONF' APCC n° 24

PLANS DE MOBILITÉ : ENJEUX, BÉNÉFICES ET MÉTHODOLOGIES
 WEBCONF' APCC n° 25
 le 12 juillet 2018 à 16h00

COMMENT METTRE EN ŒUVRE ET ÉVALUER SA STRATÉGIE BAS CARBONE TOUT AU LONG DE SA CHAÎNE DE VALEUR ?
 PRÉSENTATION DE L'INITIATIVE ACT
 WEBCONF' APCC n° 26
 le 11 septembre 2018 à 11h00

DÉCRYPTAGE DU RAPPORT SPÉCIAL 1,5°C DU GIEC
 WEBCONF' APCC n° 27
 le 28 novembre 2018 à 12h00

DEMAIN, TOUS MALADES DES CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ?
 WEBCONF' APCC n° 28
 le 04 décembre 2018 à 11h00

UTILISER LE BILAN DES ÉMISSIONS GES DU TERRITOIRE COMME OUTIL DE MOBILISATION DES ACTEURS
 WEBCONF' APCC n° 29

LA COMMUNICATION, FACTEUR DE SUCCÈS DE VOTRE PLAN DE MOBILITÉ
 WEBCONF' APCC n° 30

SÉQUESTREZ DU CARBONE DANS LES SOLS ET FORÊTS : CONNAÎTRE ET AGIR
 Ressources développées par l'ADEME et retour d'expérience

MANAGEMENT DE LA MOBILITÉ : LA RÉUSSITE DU PLAN DE MOBILITÉ !
 WEBCONF' APCC n° 32
 le 27 juin 2019 à 14h00

DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS : LE DÉPLOIEMENT D'UNE FLOTTE DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES
 WEBCONF' APCC n° 33
 le 04 juillet 2019 à 11h00

VÉLO ET ENTREPRISE : UNE POLITIQUE GAGNANTE
 WEBCONF' APCC n° 34
 le 19 décembre 2019 à 11h00

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS : QUELLES OBLIGATIONS ET QUELLES OPPORTUNITÉS POUR LES EMPLOYEURS ?
 WEBCONF' APCC n° 35
 le 11 février 2020 de 11h00 à 12h00

DOCUMENTS D'URBANISME ET ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE : LE RÔLE DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE
 WEBCONF' APCC n° 36
 le 20 février 2020 de 11h00 à 12h00

AIR CLIMAT ÉNERGIE : QUELS INDICATEURS POUR UN SUIVI EFFICACE DE VOS TERRITOIRES ?
 WEBCONF' APCC n° 37
 le 25 février 2020 de 11h00 à 12h00

RÉSEAUX DE CHALEUR, COMMENT ALIMENTER UN HÔPITAL ET SON QUARTIER GRÂCE AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES ?
 WEBCONF' APCC n° 38
 le 27 février 2020 de 11h00 à 12h00

Événement Webconf APCC #39

Événement Webconf APCC #40

Événement Webconf APCC #41

Événement Webconf APCC #42

Événement Webconf APCC #43

Vous réalisez des études ou des missions de conseil sur les thématiques suivantes ?

- Mobilité / Plan de Déplacement Entreprise
- Adaptation au changement climatique
- Stratégie carbone (SBTI/ACT)
- Compensation et comptabilité carbone
- Accompagnement aux certifications ISO 50001 / ISO 14001

- Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET)
- Planification Energétique des Territoires
- Evaluation de Plans Climat
- Energies Renouvelables
- ACV / Eco-conception

Adhérez !

Être en réseau

Vous vous inscrivez dans une démarche d'échange et d'amélioration continue



Être visible

Vous êtes identifié et reconnu comme expert par vos prospects et clients



Être représenté

Vous participez à la reconnaissance de la profession auprès des pouvoirs publics et des parties prenantes



Être informé

Vous bénéficiez du partage d'informations métiers de manière concise, pertinente et régulière



Être bénéficiaire

Vous bénéficiez de tarifs préférentiels auprès de nos partenaires



Là pour vous !

Envie de visibilité sur nos événements, ou d'un partenariat ?

TRAVAILLONS ENSEMBLE !

Vous êtes en recherche d'un prestataire ou d'un expert ?

CONTACTEZ-NOUS !

Recherche

Recherche

Recherche avancée

5MB CONSEIL
Benoit MABON

A2DM
Jacques AFLALO
<http://www.a2dm.fr>

ACTA CONSULT
Nathalie GARELLI-MILIUS
<http://www.acta-consult.com>

ADÉQUATION ENVIRONNEMENT
Mathieu LEPOIVRE
<http://www.adequation-environne...>

Plan Satellite

France

Allemagne

Italie

Espagne

Portugal

Google

Données cartographiques ©2019 GeoBasis-DE/SIG (©2009), Google, Inst. Geogr. Nacional, Mapa BBrasil, ORION-ME. Conditions d'utilisation

<http://bit.ly/annuaire-apcc-membres>



